Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
POSSIBILITÉ D'EMPLOI

Poste : Conseiller juridique ou conseillère juridique (plusieurs postes)
Réaffichage
Ministère : Justice
Collectivité : Iqaluit
N° de référence : 05-505621

Type d'emploi : Permanent

Salaire : **110,591$ à 148 356 $ (selon l'expérience)**

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 $ par an
Statut syndical : Non-syndiqué
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.
Date de clôture : le 27 septembre 2019 @ minuit HE

Il s'agit d'un poste de nature délicate et une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise.

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

La conseillère ou le conseiller juridique travaille au sein de la division du contentieux et du droit constitutionnel du ministère de la Justice. Sous la direction générale du sous-ministre de la Justice, du sous-procureur général adjoint et du directeur du Contentieux et du droit constitutionnel, la ou le titulaire du poste fournit des services juridiques au Cabinet ainsi qu'à tous les ministères et organismes publics. La conseillère ou le conseiller défend également les intérêts du gouvernement du Nunavut dans toutes les procédures judiciaires, et les négociations intergouvernementales ou autres.

La ou le titulaire du poste fournit des services juridiques en matière de droit commercial, y compris la rédaction et la révision de contrats importants, d'accords de contribution et de modèles à utiliser par divers ministères et organismes gouvernementaux. La ou le titulaire fournit aussi des conseils et des services juridiques en matière d'approvisionnement du gouvernement, du droit du travail et de l'emploi, de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, et de la Charte des droits et libertés.

La candidate ou le candidat retenu doit détenir un diplôme en common law d'une université canadienne reconnue ou avoir reçu un certificat de qualification du Comité national d'équivalence de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. La ou le titulaire du poste doit être admissible à devenir membre du Barreau du Nunavut ou être un membre en règle d'un barreau provincial ou territorial. La ou le titulaire doit démontrer d'excellentes aptitudes en anglais oral et écrit, un jugement solide, et une claire compréhension des intérêts et besoins de la clientèle. Normalement, la candidate ou le candidat retenu possède au moins deux années d'expérience de travail juridique similaire ou de travail de type ou d'envergure démontrant ses compétences à œuvrer comme avocat-conseil du gouvernement.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit Qaujimajatuqangit constitue un atout au même titre que la maitrise d'au moins deux des langues officielles du Nunavut.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en considération.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler à cet emploi, veuillez acheminer une lettre de motivation accompagnée de votre CV par courriel à gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe d'un effectif plus représentatif afin de mieux comprendre les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts et de mieux les servir. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut.
- Les personnes qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent explicitement indiquer qu'elles y sont admissibles.
- Conformément à la Loi sur les langues officielles, les candidates et candidats peuvent présenter leur demande dans la langue officielle de leur choix.
- Certains postes nécessitent une vérification de casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte de la candidature.
- Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de postes par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines,
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 400, Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0
www.gov.nu.ca/human-resources

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1888 668-9993
Téléc. : (867) 975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca